

Fédération Nationale des Infirmiers



Inflation : Les deux poids, deux mesures de la CNAM

Paris le 12 février 2024. La Fédération Nationale des Infirmiers a suivi avec attention les déclarations du Directeur Général de la CNAM à l'issue de la dernière séance de négociations conventionnelles des médecins. L'augmentation de la valeur de la consultation médicale (+ 1,50 € via le règlement arbitral et + 3,50 € proposé via la négociation en cours) est justifiée par deux éléments : l'attractivité pour les jeunes et l'inflation. Selon Thomas Fatome, « c'est normal que la valeur des consultations évolue aussi en lien avec cette inflation. Sinon ces tarifs n'ont plus de valeur ».

Au regard des augmentations obtenues par les infirmières et infirmiers libéraux en compensation de l'inflation (+ 25 cts sur l'indemnité forfaitaire de déplacement pour solde de tout compte) **la FNI s'interroge sur la valeur que le Directeur Général de la CNAM octroie aux actes infirmiers.**

Pour rappel la lettre clef AMI (3,15€) est bloquée depuis le 15 avril 2009.

La lecture variable de Thomas Fatôme sur l'impact de l'inflation selon que l'on soit médecin ou IDEL questionne et choque la profession.

De même, alors que la Stratégie Nationale de Santé affirme que l'approche domiciliaire constitue la voie à développer pour faire face à l'explosion des maladies chroniques et au vieillissement de la population, le gouvernement serait inspiré d'étendre son intérêt pour l'attractivité de la médecine générale à l'attractivité du métier d'infirmière ou d'infirmier libéral.

Le maintien à domicile des patients âgés et fragiles ne pourra se faire sans un tissu libéral infirmier fort et reconnu.

La Fédération Nationale des Infirmiers demande l'ouverture de négociations conventionnelles qui sortent du deal prix/volume imposé par la CNAM depuis des années et qui apportent une redistribution plus équitable des ressources.

Contact :

Daniel Guillerm Président

Portable 06 08 84 50 27